

Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN)

Capital social de 55.300.000 MRU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Version provisoire
Septembre 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mohamed Zerrough

SOMMAIRE

I. RAPPORTS

1. Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

II. ETATS FINANCIERS :

1. Bilan
2. Tableau de résultat

III. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Présentation de la SAN
 2. Faits significatifs de l'exercice
 3. Principes, règles et méthodes comptables
-

Rapport général

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nouakchott, le 09 Septembre 2019

A l'attention de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SAN », comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers dégagent un total net bilan de 26 246 321 MRU et font ressortir une situation nette déficitaire de <153 240> MRU, y compris le déficit de l'exercice qui s'élève à <4 595 864> MRU.

À notre avis, en raison de l'importance des incidences des points décrits dans la section « **Fondement de l'opinion** » de notre rapport, les états financiers ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie à cette date, conformément au plan comptable mauritanien.

Fondement de l'opinion

- La situation nette de la société est négative et s'élève au 31 décembre 2018 à 153 240 MRU. Le capital social est totalement absorbé par les pertes cumulées et par conséquent Il y a lieu de régulariser cette situation qui n'est pas conforme aux dispositions légales;
- L'impôt minimum forfaitaire dû sur le chiffre d'affaire relatif à 2018 n'a pas été comptabilisé. Il s'élève à 432 505 MRU.
- Les impôts sur les salaires, l'IMF retenu, la TVA, les cotisations sociales et cotisations d'assurance maladie comptabilisés sans être déclarés sont détaillés comme suit :

- Impôt sur traitements et salaires	: 10 157 464 MRU ;
- IMF	: 932 070 MRU
- TVA à reverser	: 2 713 087 MRU
- Cotisations de la sécurité sociale	: 5 464 824 MRU
- Cotisations d'assurance maladie	: 3 173 311 MRU
Total	: 22 440 756 MRU
- Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2018.
- La société n'a pas comptabilisé dans les comptes d'immobilisations corporelles les travaux de réhabilitation de l'abattoir de Tenweich effectués dans le cadre d'une subvention publique il y a trois ans. Les immobilisations en question sont actuellement exploitées dans l'activité normale de la société. Nous ne sommes pas en mesure de valoriser ces immobilisations;

- Le tableau d'amortissement des immobilisations qui nous a été communiqué n'est pas détaillé et ne peut pas être exploité en absence totale de codification.
- La caisse n'a pas fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2018;
- Le compte "Avances et Acomptes Personnel" présente au 31 décembre un solde débiteur de 596 574 MRU dont un montant de 84 767 MRU est non justifié.
- Le compte "Dettes provisionnées " présente un solde créditeur de 1 243 9 38 MRO qui n'est pas justifié.
- Les procédures de contrôle interne mis en place par la société ne permettent pas de s'assurer de l'enregistrement exhaustif du chiffre d'affaires provenant de l'abattage au niveau des abattoirs de Tenweich et El Mina.
- Les soldes des comptes des créateurs divers suivants ne sont pas justifiés et rapprochés bien qu'ils figurent dans la comptabilité depuis plusieurs années:

- 464105 Commune Tenweich	:110 360	MRU
- 464110 Commune El Mina	:101 000	MRU
- 464500 Avocat Habib	:230 000	MRU
- 464633 BSD & Associés	:28 400	MRU
- 464635 Me Elemine Ahmeh Salem	:185 173	MRU
- 464636 Avocat Gleguem	:28 000	MRU
- Total	: 682 933	MRU

Observations

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état du résultat et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en

œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mohamed Zerrough
Expert-comptable

Rapport spécial

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nouakchott, le 09 Septembre 2019

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances,

Selon les dispositions de l'article 12 de l'ordonnance 90 -09 du 04 avril 1990, les sociétés à capitaux publics sont soumises aux dispositions du droit commun.

Par conséquent, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société des Abattoirs de Nouakchott, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Selon les dispositions de l'article 439 de la loi 2000 – 05 portant code de commerce, « toute convention passée entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou une autre entreprise dont l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux est propriétaire, associé indéfiniment, responsable, gérant, administrateur ou directeur général doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ».

Par ailleurs les dispositions de l'article 441 de la loi 2000 – 05 portant code de commerce, dispose que « Le président du conseil d'administration avise le, ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées en vertu de l'article 439 dans un délai de 30 jours à compter de la date de conclusion et soumet celle-ci à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire ».

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 439 et suivants du code de commerce.

LE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Mohamed Zarouk
Expert-comptable**

États financiers

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 en MRU				Valeur nette Exercice 2018	Valeur nette Exercice 2017
ACTIF	Montants bruts	Amortissements			
IMMobilisations corporelles	58 132 966	49 888 722		8 244 244	11 164 847
Batiments	36 458 040	29 915 327		6 542 713	7 720 823
Matériels d'exploitation	9 493 537	8 630 151		863 386	832 259
Matériels de transport	10 086 624	9 284 599		802 025	2 513 175
Matériels de bureau et Informatiques	932 366	926 977		5 389	41 967
Mobiliers de bureau	571 619	571 619			15 042
Mobiliers de logement	278 060	247 328		30 732	41 582
Installation Agencement Aménagements	312 720	312 720			
IMMobilisations financières	2 110			2 110	2 110
Dépôts et Cautionnements	2 110			2 110	2 110
VALEURS REALISABLES	14 944 482			14 944 482	14 774 862
Fournisseurs débiteurs	135 968			135 968	132 440
Clients et comptes rattachés	6 020			6 020	6 020
Personnel et comptes rattachés	644 574			644 574	538 486
Etat et autres Collectivités publiques	200 000			200 000	200 000
Associés capital souscrit et appelé	13 897 917			13 897 917	13 897 917
Comptes d'attente à régulariser	60 004			60 004	
DISPONIBILITES	3 055 484			3 055 484	1 754 238
Banques Trésor	3 053 675			3 053 675	1 748 254
Caisse	1 809			1 809	5 984
Total	76 135 043	49 888 722		26 246 321	27 696 058

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 en MRU		
	2018	2017
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	-2 042 363	2 542 307
Capital social	55 300 000	55 300 000
Résultat net des exercices antérieurs (perte)	-52 757 693	-49 350 463
Profite exceptionnel sur exercice 2017	11 194	
Résultat net de la période (perte)	-4 595 864	-3 407 229
Subvention de l'Etat	1 889 123	2 544 749
Subvention de l'Etat (acquisition camion sur fonds Etat)	2 544 749	2 544 749
Quote part Subvention d'équipement	-655 626	
Situation nette	-153 240	5 087 057
DETTES A COURT TEME	26 399 561	22 609 001
Fournisseurs et comptes rattachés	473 075	364 744
Personnels et comptes rattachés exercices antérieurs	1 243 938	1 245 612
Personnels et comptes rattachés	689 076	
Etat et autres Collectivités publiques	22 440 756	20 151 299
Créditeurs divers	1 512 741	807 372
Banques	39 974	39 974
Totaux	26 246 321	27 696 058

Etat de résultat du 01/01/2018 au 31/12/2018 en MRU		
Postes	2018	2017
I. Achats d'approvisionnement non stockés	946 829	794 806
Eau et Eelectricité	228 810	199 441
Carburant	650 600	503 935
Fournitures de bureau	67 419	91 431
II. Fournitures outillage de production	179 613	181 153
Fournitures matériel et produits d'entretien Tenweich	101 990	156 553
Fournitures de matériel et produits d'entretien El Mina	77 623	24 600
III. Charges externes liées à l'investissement	1 644 477	1 402 348
Location et charges locatives		7 000
Enlèvement des déchets	1 600	28 524
Entretien et réparations Siège	4 030	13 460
Entretien et réparations Tenweich	708 302	1 114 500
Entretien et réparations El Mina	51 744	20 680
Entretien matériel d'exploitation	44 365	
Entretien matériel de transport	834 436	211 763
Entretien matériel de bureau		6 420
Prime d'assurance		
IV. Charges externes liées à l'activité	2 851 602	2 602 667
Frais de transport et déplacement		16 700
Frais de déplacement personnels abattoirs	444 810	322 320
Frais de Missions	13 004	
Frais de réception	500	1 100
Frais de formation	78 074	
Frais postaux et Télécommunication	67 217	72 099
Publicité et propagandes	7 000	49 260
Honoraires	1 499 361	1 314 305
Honorairespersonnels détachés	713 126	777 825
Frais bancaires	12 453	20 218
Autres charges exceptionnelles	16 057	28 840
V. Charges et pertes diverses	121 184	37 000
Frais d'organisation CA et jetons de présence	121 184	37 000
VI. Frais de personnel	12 443 640	11 779 948
Rémunération des personnels	11 103 333	10 482 288
Charges patronales CNSS	894 372	883 857
Charges patronales CNAM	445 935	413 803
VII.Impôts et taxes		7 471
Vignette véhicules 2017		7 471
VIII. Dotations aux amorts et provisions	4 364 366	2 180 036
Dotations aux amortissements	4 364 366	2 180 036
Totaux	22 551 710	18 985 428

Etat de résultat du 01/01/2018 au 31/12/2018 en MRU		
Postes	Exercice 2018	Exercice 2017
I. Prestations de service	17 300 220	16 174 270
Prest de service Camelins bovins	13 283 090	12 799 990
Prest de service bovins		
Prest de service ovins caprins El Mina)	4 017 130	3 374 280
Prest de service ovins caprins Tenweich		
Autres produits et prestations		
II. Produits des activités annexes	655 626	0
Produit des activités annexes		
Autres Produuits et profits exceptionnels	655 626	
Subventions d'exploitation	655 626	
III. Perte de l'exercice	4 595 864	3 407 229
Pertes de l'exercice	4 595 864	3 407 229
Totaux	22 551 710	19 581 499

I. Présentation de « SAN » :

La société des Abattoirs de Nouakchott au capital initial de 55,3 millions d'ouguiya, dont le siège social est à Nouakchott a été créée par décret n° 97-059 en conseil des ministres, le 11 juin 1997, conformément aux dispositions de l'ordonnance 90.09 du 4 avril portant statut des Établissements publics.

L'objectif de la SAN est, d'une part, est de répondre aux besoins de la ville de Nouakchott en matières d'abattoirs et d'aires d'abattages dans le respect des règles minimales d'hygiènes et de salubrité conformément aux pratiques d'abattage de la Charia Islamique ; d'autres part, la transformation, la valorisation et la commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs, des produits d'origine animale et toutes autres activités connexes.

L'Etat Mauritanien est détenteur du capital de la société à hauteur de 70.6 % constitué principalement de l'apport du coût des investissements pour la réalisation de la société. Toutefois cette part peut être majorée du coût des investissements des infrastructures d'abattage que l'Etat aura à réaliser. Le reste du capital est ouvert aux collèges d'actionnaires ci – après au prorata de leur apport effectif dans la limite fixée par le décret du Conseil des Ministres.

La commune de Nouakchott	10%
La fédération Nationale corporative des bouchers de Mauritanie	4%
La Fédération des agriculteurs et Éleveurs de Mauritanie	3%
Le Groupement National des associations Pastorales	3%
La Fédération Nationale des Éleveurs de Mauritanie	3%
La fédération des Commerçants de Bétail	3.4%
Autres porteurs	3%

La société est placée sous la tutelle du Ministère de l'Élevage. Elle est soumise au contrôle institué par les dispositions de l'ordonnance 90-09 du 4 avril 1990.

II. Principes comptables

Base d'établissement des comptes

Les comptes annuels sont établis sous la responsabilité de la Société des Abattoirs de Nouakchott (bilan, compte de résultat, tableaux annexes) sur la base des coûts historiques conformément aux prescriptions du plan comptable mauritanien et suivant les principes comptables particuliers afférents à la nature de l'activité de la Société SAN.

Les présents états financiers reflètent la situation des dépenses effectuées et des ressources obtenues par la société SAN dans le cadre de son activité afférent à l'exercice 2018. Ils sont établis pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, sur la base de principes comptables applicables en Mauritanie.

LES BIENS

Les biens sont comptabilisés dès la date de mise en service, date d'entrée dans le patrimoine. Les biens acquis sont inscrits en comptabilité à leur coût direct d'acquisition, c'est à dire le prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Dépréciations des biens acquis :

A l'arrêté des comptes la Société procède à la constitution d'un amortissement pour constater la perte subie par les immobilisations qui se déprécient avec le temps selon la méthode dite linéaire et suivant les taux ci – après indiqués :

- Bâtiments et constructions	5%
- Matériels d'exploitation	20%
- Matériel de transport	25%
- Matériel de bureau et informatique	10%
- Mobilier de bureau et de logement	10%
- Installation aménagement	10%